
- Communiqué de presse -

**Syndicat SUD SANTE SOLIDAIRE
de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris**

Contact : Marie Christine Fararik

Téléphone : 01 45 59 35 01

06 81 29 05 61

sudsante.aphp@sap.ap-hop-paris.fr

Nouvelle tentative de suicide à l'AP-HP

Paris le 4 août 2011

Les militants syndicaux sont confrontés de plus en plus à la souffrance au travail des personnels hospitaliers.

Jeudi dernier, à l'Hôpital Georges Pompidou, un militant SUD a été appelé par un agent tentant de mettre fin à ses jours. C'est in extremis que notre militant a pu porter secours à cet agent. Que ce serait-il passé si notre camarade n'avait pas été présent au bout du fil ? La direction de l'hôpital au bout d'une semaine a convoqué un CHSCT et fait une enquête....sous la pression de l'inspecteur du travail.

Dans d'autres hôpitaux de l'AP-HP c'est la fuite généralisée des infirmières devant les conditions effroyables de prise en charge des patients.

Des personnels à bout de nerfs, les larmes dans les yeux, n'arrivant plus à cloisonner les problèmes professionnels avec leur vie privée, n'ont plus d'autre issue que de fuir, soit l'hôpital, soit la vie..... Et pendant ce temps là l'administration de l'AP-HP continue son travail de démolition comme si elle n'était pas consciente des dégâts humains.

Plus de 3000 postes ont été supprimés, 3000 supplémentaires sont prévus. Combien faudra-t-il de suicides pour les arrêter ?

SUD santé alerte l'administration depuis plusieurs années sur le mal-être des soignants. La réponse de l'administration est toujours la même : la négation, la langue de bois et le déni.

Alors qu'elle met en place des organisations de travail qui éloignent les managers du terrain à la méthode France Télécom, la direction de l'AP-HP, le regard fixé sur les lignes budgétaires et les économies à faire, laisse s'installer partout une forme de maltraitance liée aux injonctions contradictoires qu'elle promulgue : plus d'activité, plus d'économies avec moins de moyens, moins de personnels.

Nous alertons solennellement le ministère et l'AP-HP sur leurs responsabilités, face aux dégâts envers les personnels et les patients, engendrés par leurs projets. Ils en seront tenus pour responsables.